



**Signature de la convention sur le  
financement de l'Observation Et Information sur  
l'Environnement**

**DOSSIER DE PRESSE**

**Cellule communication – Province Sud**  
9 rte des Artifices – Baie de la Moselle  
BPL1 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél : 25 81 34 / Fax : 25 81 26  
Courriel : [communication@province-sud.nc](mailto:communication@province-sud.nc)

**Afin d'assurer le fonctionnement de l'Observation Et Information sur l'Environnement « l'Œil », une convention multipartite sera signée le lundi 28 décembre à 15 heures à l'Hôtel de la province Sud entre d'une part Raphaël Mapou, président de l'Œil, et d'autre part Philippe Michel, deuxième vice-président de la province Sud, Jean-François David, directeur général délégué de Vale Inco, Jean Begaud, directeur général de Prony Energies et Pierre Alla, directeur général de la SLN.**

Cette convention a pour objet de définir les **conditions d'attribution de subventions à l'ŒIL**, pour lui permettre de financer dès 2009 et jusqu'à 2013 ses différentes missions.

### **1. La création de l'Observatoire Et Information sur l'Environnement**

En 2008, la province Sud a initié la création de l'Observatoire de l'environnement du Grand Sud, en menant le projet et la concertation nécessaire en vue de déterminer son objet, ses missions, sa structure, son organisation, ses outils et ses moyens de fonctionnement.

Parmi ces moyens, la Province a programmé dans son budget 2009 des crédits permettant d'accompagner le démarrage de cette entité.

L'autonomie étant une des qualités requises pour sa crédibilité, l'Œil a été constituée le 22 avril 2009 sous forme de d'une association de Loi 1901, dans laquelle la province est partenaire.

Présidé par Raphaël Mapou, l'Œil regroupe en son sein les institutions (la province Sud, la Nouvelle-Calédonie, l'Etat) et cinq collèges représentant respectivement : les communes de Yaté, du Mont Dore et de l'Ile des Pins ; les autorités coutumières et les communautés de l'aire Djubéa Kapone ; les industriels du Sud (Vale Inco Nouvelle-Calédonie, Prony Energies, La société le Nickel); les associations de protection de l'environnement, notamment EPLP, ASNNC, WWF et Action Biosphère, les syndicats professionnels autres qu'industrie et mines (pêche, tourisme...)

#### **Les missions de l'Œil consistent :**

- A participer à la surveillance de l'environnement principalement dans les aires d'influence des complexes industriels et miniers du Grand Sud et des autres activités que sur le site du Grand lagon Sud inscrit au Patrimoine mondial, puis à terme, sur l'ensemble du territoire de la province Sud et dans toute autre zone de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les Provinces concernées, nécessitant une telle surveillance ;
- A suivre l'état de l'environnement et ses tendances d'évolution au moyen d'indicateurs ;
- A restituer régulièrement ces éléments en informant les acteurs, en priorité les pouvoirs publics, les décideurs et le grand public, dans ce domaine ;
- A apporter tous supports techniques et scientifiques nécessaires à la réalisation de l'objet social.

### **2. La convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens**

La convention multipartites entre l'Œil et ses **quatre partenaires : la province Sud, Vale Inco, Prony Energies et la SLN**, a pour objectif de :

- **définir les modalités et conditions d'attribution des participations à l'Œil, lui permettant de financer dès 2009 et jusqu'à 2013 les actions nécessaires à l'exercice de ses missions.**
- garantir la bonne circulation des informations et données environnementales entre les parties, notamment la communication à l'œil des données environnementales recueillies par les industriels dans le cadre des suivis de l'environnement réalisés dans les zones d'influence de leurs activités industrielles et minières respectives.

### **3. Pour l'année 2009, les actions de la province Sud ont consisté à :**

- Recruter le directeur de l'association : Matthieu Juncker
- Installer le siège de l'association dans les locaux : 10, rue du Docteur Guéguan, immeuble Lavielle à Nouméa

#### **D'autres actions sont actuellement en cours :**

- Mettre en place les premiers moyens matériels pour le fonctionnement de l'Œil,
- Mettre en place les premières conventions d'objectifs pour le fonctionnement de l'Œil, au fur et à mesure des décisions prises par le conseil d'administration, notamment en matière de communication des données environnementales, de fonctionnement du conseil scientifique et de délégation d'actions aux pôles de compétences :
- Poursuivre les travaux engagés à ce jour au sein des comités techniques, en particulier sur les indicateurs de suivi et sur la constitution du conseil scientifique,
- Mettre à jour le site web et les indicateurs de suivi au fur et à mesure de leur validation de leur alimentation, et le faire évoluer en utilisant les techniques de système d'information géographique.

#### **Actions restantes :**

- Elaborer les principes du plan de communication comprenant des restitutions terrains, des supports papiers et l'accès au site web.

### **4. Financement de l'œil pour la période 2010-2013**

Le budget de fonctionnement nominal de l'Œil est estimé à 584 millions pour la période 2010-2013, pour assurer sa mission de suivi environnemental et d'information et effectuer les travaux de recherche scientifique. Ce montant est financé à parts égales entre les collectivités d'une part, et le secteur privé d'autre part.

**La Province Sud prend en charge 50 % de ce budget.**

**Les industriels prennent en charge le solde respectivement, selon la clé de répartition suivante pour la première année :**

**Vale Inco Nouvelle Calédonie : 80,75 %, Prony Energies : 14,25 %, et SLN : 5 %.**

- **Participations versées par la province Sud**

Les participations annuelles de la province Sud à l'Œil sont attribuées dans la limite des autorisations budgétaires votées par l'assemblée de la Province Sud.

**La participation de la province Sud à l'Œil pour l'année 2009 s'élève à 24,9 millions.**

A partir de 2010, les participations de la province Sud programmées sur la base prévisionnelle maximale suivante, sont attribuées par délibération du bureau de l'assemblée de la province Sud, sous réserve des autorisations budgétaires :

Année	2010	2011	2012	2013	Total 2010-2013
Montant prévisionnel (en millions)	45,5	61	87	113	306,5

Les montants des participations annuelles peuvent être revus en fonction des éléments techniques et financiers disponibles au moment de la préparation du budget provincial.

- **Participations versées par les industriels**

Les participations des industriels sont programmées sur la base prévisionnelle suivante :

Année	2010	2011	2012	2013	Total 2010-2013
Montant prévisionnel (en millions)	37,5	54	80	106	277,5